

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Subventions à deux associations au titre de la prévention et de l'insertion des jeunes.
Exercice 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Au titre de la protection de l'enfance, le Département soutient deux associations pour mener notamment des actions de prévention et d'insertion auprès des jeunes en difficulté.

Ces associations ont pour objet :

- développer l'autonomie, l'apprentissage de la vie en collectivité, la citoyenneté, la mixité ;
- favoriser la socialisation des jeunes et lutter contre l'exclusion y compris pour les primo-arrivants jeunes, soutien aux jeunes les plus marginalisés dans leur insertion.

Le centre d'innovation pour l'emploi et le reclassement social (CIERES) - Cycle d'enseignement pour allophones jeunes (CEPAJ).

L'association dont le siège social est situé 14 rue Louis Astouin 13002 Marseille, est présidée par Monsieur Alfred PONCET. Ses actions ont toutes une visée « emploi » et représentent une étape dans un parcours d'insertion professionnelle.

L'action CEPAJ pour laquelle le CIERES est financé, concerne les jeunes de 16 à 18 ans arrivés en France depuis moins d'un an et n'ayant plus accès aux dispositifs primo-arrivants, mis en place par l'Education nationale du fait de leur situation juridique.

C'est un cycle de formation d'insertion sociale et culturelle pour les primo-arrivants. Il a pour but d'accompagner ceux-ci dans la découverte de leur nouvel environnement socio culturel à travers l'apprentissage de la langue française et divers ateliers. Ces ateliers comprennent les savoirs de base, multimédia, connaissance des dispositifs d'accès de droit commun, inter culturalité. Il s'agit de favoriser l'intégration par la prise en compte du jeune dans la globalité de sa problématique.

Le CIERES a établi un budget de 38 000 € et sollicite une subvention de 25 000 €

Au regard de la demande en constant accroissement, je vous propose de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à 25 000 € qui fera l'objet d'un versement unique après signature d'une nouvelle convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

Le groupement d'éducateurs pour l'insertion des jeunes (GEPIJ), dont le siège social est situé 55 rue Saint Bazile 13001 Marseille, est présidé par Madame Pauline Blanc.

Le GEPIJ propose des actions d'accompagnement à visée d'insertion professionnelle auprès de jeunes rencontrant des problématiques multiples. Ces accompagnements s'appuient sur une organisation interne permettant une grande réactivité dans l'élaboration et le développement des actions. Il intervient en amont sur des situations, orientées par les partenaires de terrain, de jeunes en risque de rupture. L'association GEPIJ a formalisé depuis quelques années un partenariat étroit avec la maison départementale de la solidarité de territoire (MDST) Saint-Sébastien (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille) pour prendre en compte la problématique des jeunes de 18 à 21 ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Pour son action partenariale avec les MDS, l'association sollicite une subvention de 60 000 € afin d'accompagner des jeunes en situation de rupture.

Je vous propose de fixer le montant de la subvention 2018, à hauteur de 30 000 €, qui fera l'objet d'un versement unique après signature d'une convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

Le montant total des subventions s'élève à 55 000 €, dont les tableaux de propositions de subventions sont en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL